

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 157-158

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

VOTATIONS CANTONALES



GENÈVE

Les Genevois n'ont pas voulu du revenu minimum cantonal de réinsertion (RMR). À une proportion de 58,4 %, ils ont renvoyé aux oubliettes un système d'aide sociale qui aurait pris le relais de l'assistance publique. 5 000 à 6 000 personnes auraient pu bénéficier du RMR, toucher 16 800 francs par an, contre l'engagement d'effectuer une contre-prestation, de suivre une formation professionnelle. À 50,3 %, les Genevois ont en revanche accepté une initiative proposant de taxer les multimillionnaires, avec comme objectif de récolter 250 millions de francs pour redresser les finances cantonales. Ils ont aussi approuvé une modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques concernant la part des frais médicaux déductibles du revenu. Désormais, le contribuable pourra

déduire la part des frais lorsque ceux-ci excèdent 1 % du revenu net imposable.



VAUD.

Fonctionnaires et élus n'ont pas la cote dans le canton de Vaud. Par 67,75 % contre 32,25 %, le peuple vaudois a accepté la suppression de la nomination des fonctionnaires. Les élus ne sont pas mieux vus, puisqu'à 67,1 %, les Vaudois considèrent qu'ils sont assez payés, et ils ont refusé de leur accorder un forfait annuel supplémentaire à leur rétribution par séance.

Lucerne et Schaffhouse. Ni Lucerne ni Schaffhouse ne deviendront actionnaires de Swiss. Les citoyens des deux cantons ont désavoué à deux contre un leurs autorités et refusé que leur État entre dans le capital-actions de la nouvelle compagnie. La participation aurait été de 4 millions pour Lucerne et de 1,4 million pour Schaffhouse. Ces votes ne remettent pas

en cause l'existence de Swiss.



THURGOVIE

La Banque cantonale va conserver son statut d'établissement de droit public. Par 56 % des voix, les citoyens ont refusé qu'elle soit transformée en société anonyme, comme le souhaitent les autorités, pour gagner en flexibilité et mieux s'affirmer sur le marché.



BÂLE-VILLE.

Les citoyens ont suivi leurs autorités en approuvant, par 65 % et 62 % des voix les contre-projets à deux initiatives fiscales. Les impôts vont donc baisser dans le demicanton, mais moins fortement que réclamé par les initiants.



SOLEURE

Les citoyens ont approuvé par 51 % des voix une hausse de 15 % de la taxe sur les

véhicules pour financer les futures routes de contournement de Soleure et d'Olten.



ZURICH

Les citoyens de la ville ont accepté de justesse de venir à la rescousse du Schauspielhaus, en difficultés financières. Les subventions annuelles au théâtre augmenteront de 4 millions, pour atteindre 33,7 millions.



LUCERNE

Les citoyens de la commune d'Emmen ont refusé de naturaliser deux personnes issues des Balkans. Mais ils ont accepté dix autres candidats, dont un Croate et un Yougoslave.



FRIBOURG.

Les citoyens du district de Glâne ont approuvé de justesse le crédit de 20,9 millions de francs relatif à la construction du centre culturel et sportif d'Arrufens.

EN BREF



TESSIN

- Un employé de banque alémanique de 34 ans a été condamné à Lugano à cinq ans et demi de réclusion pour tentative de meurtre. L'homme avait tenté de tuer un riche client allemand sur le compte duquel il avait puisé 2 millions de francs.
- L'ex-commissaire de la police cantonale tessinoise Fausto Cattaneo a déposé une demande de dédommagement auprès du Conseil d'État tessinois et du Conseil fédéral, pour tort moral. L'ancien superfluc qui avait raconté l'essentiel de sa carrière dans son livre *Comment j'ai infiltré les cartels de la drogue* reproche notamment aux autorités " des actes de mob-

bing et une absence de soutien à partir de 1989 de la police cantonale et de la magistrature tessinoise ". Des comportements qui ont provoqué " une pathologie grave, suivie d'une mise en retraite anticipée ".



THURGOVIE

- Un ferry a coulé sur le haut-Rhin, près de Diessenhofen. L'accident est survenu après que le bateau a percuté un panneau de signalisation. Les trois passagers, indemnes, ont pu rejoindre la rive à la nage.
- Le conseiller d'État Hermann Lei a démissionné de ses fonctions. Il veut se consacrer au sauvetage de la compagnie de chemin de fer Mittel-Thurgau-Bahn. Le

directeur de l'Économie publique de Thurgovie préside le conseil d'administration de la société, menacée de faillite. Trente millions manqueraient dans les caisses.



JURA

- Le Valaisan Serge Sierro est le nouveau président de l'Assemblée interjurassienne chargée de résoudre le conflit jurassien. Cet avocat de 52 ans, ancien conseiller d'État valaisan, succède au Vaudois Jean-François Leuba.
- Une quinzaine de jeunes manifestants proches du Groupe Bélier ont tenté d'entrer dans la cantine du Marché-Concours de Saignelégier où siégeait le groupe UDC des Chambres fédérales, en pré-

sence du conseiller fédéral Samuel Schmid. Ils ont jeté une bombe puante à travers une fenêtre et lancé des œufs contre le bâtiment.



LUCERNE

- Les citoyens d'Emmen continueront à avoir le dernier mot en matière de naturalisations. Les partis bourgeois de la commune ont refusé la proposition des autorités de remplacer le verdict des urnes par celui d'une commission spéciale.
- L'Entlebuch a reçu le certificat de réserve de biosphère de l'Unesco. C'est la première région de Suisse qui accède à cette appellation pour un développement durable. La réserve s'étend sur 395 km² et huit communes.

Dans les cantons

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) lui a reconnu ce statut en 2001, comme 411 autres biosphères de 94 pays du monde.

- Des inconnus ont dérobé pour plus d'un million de francs de montres dans une bijouterie de Lucerne. Ils ont enfoncé la vitrine blindée avec une voiture volée, a indiqué la police cantonale.



URI

- Des milliers de personnes ont participé aux manifestations liées à la 23^e Journée nationale des réfugiés, se sont pressées sur la prairie du Grutli sous le slogan " Ensemble ". La manifestation a réuni des délégations des communes et des cantons ainsi que des Tibétains, Tchèques, Hongrois et Tamouls notamment, et même le directeur de l'Office fédéral des réfugiés.



ARGOVIE

- Un nouveau cas d'ESB, le neuvième de l'année en Suisse, a été découvert en Argovie. Alors que le propriétaire du bovin et le vétérinaire compétent n'ont pas détecté les symptômes de la maladie, c'est un test sur la base d'un prélèvement opéré à l'abattoir qui a permis de la diagnostiquer. Le vétérinaire a reçu un avertissement.



SOLEURE

- Un vandale de nationalité suisse âgé de 34 ans et armé d'une machette a causé des dégâts de l'ordre de 100 000 francs dans la Haute École spécialisée d'Oltén avant d'être maîtrisé.



BÂLE-CAMPAGNE

- Un enfant âgé de neuf ans a été arrêté après avoir allumé plusieurs incendies à Dittingen. Il a mis le feu à une voiture, à six boîtes aux lettres et à un panneau d'affichage.



APPENZELL

- Une laiterie appenzelloise, fournie par 54 agriculteurs locaux, propose du lait sous forme solide, en flocons de glace. Ce produit sera commercialisé sous la marque protégée " Lait appenzellois ", la première appellation laitière de Suisse selon ses promoteurs. Le lait est centrifugé, refroidi et gelé. Une boucherie industrielle a déjà signalé son intérêt. Elle l'utilisera pour la fabrication de saucisses.



BERNE

- Christoph Engel, un économiste bernois de 28 ans, a été couronné Mister Suisse 2002. Il a été élu, parmi 16 prétendants, devant 3 500 spectateurs dans la halle Saint-Jacques de Bâle. Christoph Engel succède à un autre Bernois, Tobias Rentsch. Le nouveau Mister Suisse pratique le karaté, la plongée sous-marine et adore danser. Il admire le coureur cycliste Lance Armstrong et la patineuse Denise Biellmann. Ses destinations préférées sont Hawaii et Wengen, dans l'Oberland bernois.

- Deux toxicomanes qui avaient dévalisé un homme en le menaçant avec une seringue ensanglantée ont été condamnés à seize mois de prison. Les deux hommes ont agressé un passant, choisi par hasard, pour lui dérober son porte-monnaie contenant 80 francs. Un élève de 14 ans a été grièvement blessé d'un coup de couteau à Dotzingen. L'agresseur est un autre élève de 15 ans. Un différend existait entre

eux. L'altercation a dégénéré en bagarre en présence d'autres enfants. L'un des protagonistes a soudain sorti un couteau et blessé l'autre au dos.



ZURICH

- Une procédure administrative a été ouverte contre la cheffe de la police criminelle de la ville de Zurich, Silvia Steiner. Elle aurait tenté de couvrir son mari à la suite d'un accident de la circulation qui s'est produit alors qu'il était pris de boisson, au mois de janvier dernier. La collision avec un autre véhicule n'avait provoqué que des dégâts matériels. Silvia Steiner, arrivée sur les lieux par hasard, aurait alors tenté d'empêcher la venue de la police de circulation.

- Eurocentres, les écoles de langues de Migros, déplacent leur administration de Zurich à Londres. Cette mesure répond à un souci d'efficacité et doit permettre à l'organisation d'atteindre l'équilibre financier.

- Le Grand Conseil zurichois a accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur la refonte des lois sur l'école et la formation. L'introduction d'un niveau élémentaire constitue la principale pierre d'achoppement de cette grande réforme.



FRIBOURG

- La police a mis la main sur l'auteur des incendies de chalets perpétrés en Gruyère au mois de mai. Il s'agit d'une femme d'une trentaine d'années domiciliée dans la région. Elle a avoué et a été incarcérée.

- Le Monolithe de Morat est-il une œuvre d'art ? Pour l'administration, c'est un bateau ! Comme l'indique l'ordonnance fédérale, tout objet flottant est assimilé à un bateau. Résultat, une

immatriculation en bonne et due forme a été délivrée au cube flottant de Jean Nouvel, le numéro FR2. Comme il flotte dans une zone interdite à la navigation et qu'il ne bouge pas, le Monolithe a été dispensé de feux de navigation et de plaques d'immatriculation. Ouf...



VALAIS

- Un cheval a été tué et un autre grièvement blessé suite à une attaque d'un essaim d'abeilles dans une prairie de Ried-Brigue. L'événement s'est produit alors que les deux chevaux paissaient à proximité d'un rucher. L'intervention rapide du vétérinaire et l'administration de médicaments n'ont pas permis de sauver le plus jeune des chevaux âgé de 12 ans.

- Une machine de forage a pris feu dans le tube oriental du tunnel du Lötschberg, du côté Ferden. Elle perçait des canaux en vue de la pose de charges explosives. Le groupe d'intervention des pompiers est rapidement venu à bout des flammes, alors que tous les ouvriers avaient été évacués.



GENÈVE

- Le sociologue Jean Ziegler a donné sa leçon d'adieux sur le thème " Comprendre le monde - changer le monde : à quoi sert un intellectuel ? ". À 68 ans, le professeur entend désormais se consacrer à plein temps à son poste de rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, auquel Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, l'a nommé il y a deux ans.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

**N.B. Les francs mentionnés
sont des francs suisses**